CONDITIONS :

[illegible] dix mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera admis, à moins que les arrérages ne soient payés, et il moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au Bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis en publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire LOUISVILLE, capitaine PAICE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août,

Navire NASHVILLE, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire NATCHEZ, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire CREOLE, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 juillet,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire HUNTSVILLE, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tient peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

NOUVELLE LIGNE DE PAQUEBOTS POUR NEW-YORK.

☞ Les navires composant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans le 8 et le 22 de chaque mois, et de N.-York le 1 et le 15 de chaque mois, (les Dimanches exceptés,) durant la saison, savoir:

Le navire TENNESSEE, capitaine G FOWLER, devant partir le 8 juin.

Le navire ALABAMA, capitaine GREENLEAF, devant partir le 22 juin.

Le navire KENTUCKY, capitaine E. S. DENNIS, devant partir le 8 juillet.

Le navire ILLINOIS, capitaine R. WATERMAN, devant partir le 22 juillet.

Le navire TALMA, capitain T. BUNKER, devant parti le 8 août.

☞ Les bâtimens ci-dessus sont de la première classe sous tous les rapports, ont été construits à New York, et ils sont commandés par des capitaines expérimentés. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à WM. G. HEWES.

7 avril rue du Camp, no. 9.

Le soussigné, *propriétaire en seul* du sloop NEW-ALBANY, par l'acquisition qu'il en a faite le 7 du courant, à la Bourse, par le ministère du shériff, a l'honneur de prévenir MM. les habitans et négocians, et le public en général, qu'il se chargera de toute espèce de fret qui pourrait lui être confié, aux prix les plus modérés, promettant d'être exact et ponctuel dans ses voyages et dans les remises du fret. Sa demeure est rue Madison, entre Condé et Levée.

19 mai—3,2ps ROSEMOND FORSTALL.

PASSAGE POUR NANTES ET BORDEAUX.

Le navire ZILIA, capitaine E. BERGEY, ayant tout son fret engagé, partira pour ces deux ports, vers le commencement du mois prochain, allant premièrement à Nantes et de là à Bordeaux, et prendra des passagers pour ces deux villes. Ce bâtiment ayant une belle dunette, offre aux passagers toutes les commodités possibles ; ils peuvent aussi compter sur les soins et attentions de MM. Dellingham et Bergey, dans la traversée. S'adresser à bord, à James Dellingham, ou en ville, à

18 mai—3 J. & L. GARNIER.

A FRETER.

Le navire de première classe TUSCANY, capt. MATHEW, du port de 300 tonneaux et prêt à prendre du fret, s'adresser à

17 mai LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL.

Le navire, A1, doublé et chevillé en cuivre, EMPIRE, capitaine A. O. BAKER, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à L. OGDEN & Co.

12 mai rue du Canal, No. 59.

POUR NEW-YORK.

Le brick fin voilier, doublé en cuivre, ASPASIA, capitaine HOODLESS, n'a besoin que d'un léger fret pour compléter son chargement.—S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord, ou à

10 mai J. W. ZACHARIE & CO.

POUR BOSTON.

Le brick ELVIRA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. GRACE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du pont No. 73, ou à

10 mai WM. G. HEWES.

POUR PHILADELPHIE.

Le brick fin voilier COMMERCE, capitaine SNOW, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au-dessus de la rue Conti, ou à LAUVE & BENEDICT.

7 mai rue de la Douane, No. 88.

On a besoin d'un navire pour prendre 600 à 700 balles de coton et les porter à Portsmouth. Ce fret serait donné également à un bâtiment si serait maintenant en charge pour un de ces ports ; s'adresser à THEOD. NICOLET & Co.

7 mai rue du Camp, no. 9.

A VENDRE OU A FRETER.

Le sloop SIGNAL, capt. E. Griffin, pouvant porter 500 barils. S'adresser au capitaine à bord, ou à THAYER, HURD & CO.

4 mai rue des Magasins.

LES soussignés ayant scheté LE FOND DE BOULANGERIE de M. L. M. BALLEIN, préviennent le public et leurs amis, qu'ils continuent le même genre d'affaires. Les capitaines de navires, de bateaux-à-vapeur et autres, continueront à trouver dans le dit établissement, toutes qualités de Biscuits, tels que Biscuits français, Biscuits de bord pour la chambre et pour matelots, Pains et Biscuits au beurre, ainsi que des Croquettes connues sous le nom de *Boston Crackers*.

D'AQUIN FRÈRES & GREGOIRE.

mai 1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

LUNDI, 4 juin, il sera vendu à la bourse, à midi, les esclaves suivans, savoir : *Elizabeth*, âgée de 19 ans, chinisiée ordinaire, blanchisseuse, couturière et bonne domestique de maison ; *Winny*, âgé d'environ 15 ans, bon domestique de maison ; *Lachaise* et *Peggy*, âgées toutes deux de 14 ans, domestiques de maison, actuellement gouvernantes.—Conditions : 4 mois—29 mai.

PAR T. MOSSY.

SAMEDI, 4 juin, il sera vendu à midi précis, à la bourse, HUIT SUPERBES LOTS DE TERRE situés rue du Prytanée; entre les rues Ursulines et Polymnie, dans l'île 76, et désignés conformément au plan dressé par B. Buisson, par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, mesurant chacun 31 pieds, 11 pouces, 6 lignes de face, sur 107 pieds 11 pouces de profondeur ; ces lots de terre sont avantageusement situés près de la maison de campagne de Mr. Longpré, les terrains sont parmi les plus élevés du faubourg et n'ont jamais été couverts par les eaux lors des crevasses. Ils présentent les plus grands avantages aux personnes qui désireraient, pendant l'été, se mettre à l'abri des maladies contagieuses.

Conditions :—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, seront passés pardevant Louis H. Féraud, notaire public en cette ville. 23 mai.

PAR T. MOSSY.

LUNDI prochain, 4 de juin, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan par ordre des exécuteurs testamentaires de John Bolin, de Malaga, pour liquider sa succession, 16 barriques-en malaga imitation de Madère ; 173 quarts de beurre, Malaga sec ; 243 barils indiens ; 100 barilets d'excellent vin doux (Pazarate) ; 2 caisses contenant environ 84 livres saffran espagnol frais, de 1ère. qualité.

Tous ces articles qui ont été embarqués à Malaga par feu John Bolin, ils sont garantis de toute contrefaçon et sont droit en drawback.

D'après la circonstance dans laquelle cette vente a lieu, on peut inférer qu'elle sera faite *sans réserve* ; en conséquence elle doit appeler l'attention des négocians et particulièrement de ceux qui font des expéditions pour les ports mexicains.

Une partie des vins est emmagasinée chez MM. W. Nott & Cie., rue Royale, et le reste, chez M. Martin Gordon, même rue ; le tout est sous la garde de la Douane.

Conditions : jusqu'à et y compris $100, comptant ; au dessus de $100 et au dessous de $60, 60 jours ; de $300 à 500, 90 jours ; au dessus de $500, 4 mois, en billets endossés à satisfaction. 28 mai.

PAR ISAAC L. M'COY.

VENDREDI, 1er juin, il sera vendu à midi, à la Bourse, sans réserve, deux Terrains de valeur, contigus et situés rue des Orangers, entre celles des Religieuses et St. Jean Baptiste, faubourg de la Course, ayant chacun 30 pieds de face, sur 105 de profondeur. Le plan est déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire.

Conditions : 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant W. Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs.

17 mai.

FAUBOURG DARCANTEL.

CE superbe faubourg, situé à une égale distance du fleuve et du Fort Pontchartrain, est établi sur les terres hautes de Gentilly, qui seront offertes en vente, par Isaac L. M'Coy et Howlett & Rampillier, le lundi 4 juin prochain à midi, à la Bourse, divisées en terrains de grandeurs convenables, et seront vendus, sans réserve, aux plus offrants enchérisseurs.

Il serait superflu d'entrer dans de longs détails pour prouver aux spéculateurs les avantages qu'ils peuvent attendre de l'achat de terrains dans cette partie élevée et saine de la ville et à laquelle le rail-road, qui passe par le milieu, doit offrir toutes les commodités. D'après le plan ce faubourg correspondra avec le faubourg Marigny et Milneburg : un jour, sans doute, et ce jour n'est pas éloigné, des rues alignées s'étendront du fleuve au lac, et feront de ce quartier la partie la plus saine et la plus belle de toute la ville. Les chars s'arrêteront constamment au faubourg Darcantel, pour déposer ou prendre des passagers ; et en outre la Compagnie du rail-road a l'intention d'établir des conduits en fer, qui porteront aux habitants de ce faubourg l'eau du fleuve, à un prix très-modique.

Conditions : 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit ; on n'exigera d'endossement que pour les trois premiers billets, les acquéreurs ayant le privilège d'escompter leurs billets à raison de 8 pour cent par an.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Le plan est exposé à la Bourse. 18 mai

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, il sera vendu à la bourse Hewlett, le samedi 2 juin, à l'heure de midi, les propriétés, suivantes, abandonnées par Pre. Dugua à ses créanciers,

Un lot de TERRE situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues Ursulines et Hôpital, No. 330, ayant environ 30 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 120 pieds de profondeur; sur lequel terrain il existe une Maison en briques couvertes en ardoises, composée 4 appartemens, galerie et cabinet, cuisine en briques, puits, &c. le tout dans un bon état et neuf; ladite maison est assurée pour un an à partir du 3 février: une Maison en bois située dans la paroisse St. Jean Baptiste, sur un terrain n'appartenant pas audit Pierre Dugua; un nègre nommé Peter, âgé d'environ 45 ans, un peu charpentier, maçon et sachant faire un peu de tout; une négresse nommé Hana, cuisinière et blanchisseuse, âgée d'environ 35 ans.

Conditions: La maison rue Bourgogne, à 6, 12, 18 et 24 mois celle de la paroisse St. Jean Baptiste, comptant; et les esclaves à 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction des syndics. Les actes de ventes à la charge des acquéreurs. 2 mai

CALLIGRAPHIE.

SYSTEME CASTÉRIEN.

A l'enseignure des rues de Chartres et Conti.

M. DOLBEAR informe respectueusement les habitants de la Nouvelle-Orléans, que par suite des nombreuses sollicitations qu'il a reçues dernièrement, il continuera à donner des leçons dans cette ville quelques semaines de plus qu'il ne le pensait d'abord. En conséquence, les personnes qui voudraient commencer *immédiatement*, pourraient encore avoir le temps de faire un cours complet. D'après les succès qui sont toujours résultés des instructions de M. Dolbear sur ce système, il peut avec confiance assurer les habitants de cette ville, que le griffonnage le plus illisible peut être, en quelques leçons, échangé pour une écriture aisée, rapide et élégante.

Les dames et les messieurs sont respectueusement invités à venir examiner les nombreux spécimens de l'écriture des personnes qui ont pris des leçons de lui dans cette ville. Les dames peuvent prendre des leçons soit à son Ecole d'Ecriture, soit chez elles. Il invite aussi en particulier les parents, les *professeurs*, les hommes d'affaires et les personnes qui ont une belle main.

N. B. M. Dolbear donne aussi avis que son frère et lui ont été dernièrement nommés *seuls agents*, dans les états du sud et de l'ouest, pour le débit de l'unique édition de ce système qui ait jamais été publiée aux Etats-Unis.

NOUVELLE ORLEANS, 12 mai.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans notre ville, d'après le système castairien, nous avons examiné avec soin les spécimens de l'écriture de ses élèves, dont l'âge est de 8 à 50 ans, après un cours complet d'instruction ; et c'est avec la plus grande satisfaction que nous pouvons attester les progrès *rapides*, si non sans exemple, qu'ils ont faits.

D'après les spécimens que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que ce système est de beaucoup supérieur à tous ceux qui ont été pratiqués jusqu'ici. Si c'est un perfectionnement utile ou désirable que d'avoir une écriture *élégante, rapide* et de *bon goût*, c'est d'après les principes de ce système qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous engageons vivement le public à accorder un patronage libéral à un précepteur dont le talent est du premier ordre, et dont les travaux promettent d'être si utiles à notre communauté et à d'autres.

Rév. C. MARNHAUT.
D. PRIEUR, *maire*.
A. B. ROMAN, *gouverneur*.
A. GRAILHE.
Rév. ABNAMUS NAGE.
J. W. EGBEW.
Rév. GORDON WINSLAW.
WILLIAM POPE.
D. MORPHY. 26 mai—4

SUCRE du pays, de première qualité, à vendre par

9 mai J. MAGER.

JAMBONS.—40 jambons enveloppés, préparés expressément pour l'usage des familles, à vendre par

4 mai STETSON & AVERY, rue du Camp.

SEL D'EPSOM & JUS DE CITRON.—50 barriques Sel d'Epsom, et 10 barrillons Jus de citron, vendre par

27 avril JAS. S. SHAW.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Lundi, 4 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente au domicile de feu Marguerite Paterel, décédée épouse de Louis Coirard, au faubourg Marigny, rue de l'Union, entre les rues Casa Calvo et des Grands Hommes, les Effets mobiliers appartenant à la succession de la défunte.

Conditions comptant. Par ordre de la cour.

24 mai MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 du courant, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu John Pile, la GOELETTE SOPHIA, avec ses agrès et apparaux.

Conditions : 90 jours et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la cour.

21 mai MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai à midi, en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Augustin Reggio, dix actions entières de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Conditions : comptant. Par ordre de la cour.

19 mai. M. BLACHE. Reg. des Testaments.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de Ve. Jean Marie Henry, une négresse nommée Henriette, âgée de 60 ans ; un TERRAIN, situé sur le chemin du Bayou entre les rues Tremé et des Marais ayant 50 pieds de face sur 210 pieds de profondeur, un terrain attenant au précédent et ayant les mêmes dimensions.

Conditions : 1 5 comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets par coupons, endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

19 mai MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 19 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Auguste Doucet :

Un Terrain situé au faubourg Marigny, rue de la Levée, entre les rues Mandeville et d'Espagne, ayant 30 pieds de face sur 120 de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions : Un cinquième comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé par T. Seghers, notaire, aux frais de l'acquéreur. 17 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 12 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feue Euphémie Massoteau, ci-devant veuve Crevon, et décédée, épouse Jean Baptiste La cour; une NEGRESSE nommée Pauline, âgée d'environ quinze ans ; un TERRAIN, situé rue des Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face, sur 150 de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent.

Conditions : Le terrain et les édifices, un cinquième comptant et le reste en quatre termes égaux, à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets par coupons, endossés à satisfaction, hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement ; l'esclave, un tiers comptant, et le reste à six mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs. 11 mai.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 12 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de Jean Baptiste Comaz, et des mineurs Jean François et Zelmaïde Groux; UNE NEGRESSE nommée Hélène, âgée d'environ 36 ans.

Conditions; un tiers comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE. Register.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 11 mai.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments*—Vendredi, 8 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants appartenant à la succession de feu Peter Howard, savoir : *Louis*, nègre âgé de 28 ans ; *Dick*, mulâtre âgé de 40 ans, boulanger ; *Major*, nègre âgé de 45 ans ; *Henry*, mulâtre âgé de 12 ans ; *Hannah*, négresse de 12 ans et *Mary*, négresse âgée de 45 ans, ayant un ulcère—Conditions : 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour,

8 mai, M. BLACHE, Reg. des Testaments.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 5 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour le compte de la succession de feu Henry Hugont, alias Jean Bart, h. c. l., un TERRAIN situé rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et Dumaine, ayant 41 pieds de face sur 93 pieds 6 pouces de profondeur, avec les édifices construits; deux LOTS DE TERRE contigus, situés rue St-Philippe, entre les rues Villeré et Robertson, ayant chacun 30 pieds de face sur 120 de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent ; un TERRAIN de forme irrégulière, situé rue des Ursulines, entre les rues Robertson et Claiborne, ayant 40 pieds 7 pouces de face, 100 pieds de profondeur sur une ligne, 175 pieds 8 pouces et un quart sur l'autre ligne, et 5 pieds 2 pouces et un tiers de large, sur la ligne du fond, et désigné par le No. 17.

Une négresse nommée SUZON, âgée de 80 ans.

Conditions—Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 20 mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement, Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 4 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 5 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, les esclaves suivants, appartenant à la succession de Jeanne Elizabeth Raynal, veuve Préval, décédée, savoir : DIANE, négresse africaine, âgée d'environ 46 ans, domestique ; SOPHIE, mulâtresse américaine, âgée d'environ 22 ans avec son fils BILLY, âgé de 4 ans ; DIQUENE, négresse créole de St. Domingue, âgée de 50 ans, adonné, à la boisson ; CATHARINE, négresse créole de St. Domingue, âgée de 28 ans, maladive et mauvais sujet.

Conditions : en tout mars 1833, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

2 mai MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte des mineurs Joseph Toutant, Victor Rodolphe, Joseph Emile, Elodie, Bazilire et Emilie Beauregard.

Un lot de TERRE situé dans la paroisse St. Tammany, ayant (plus ou moins), 1200 arpens de superficie. Le dit lot est situé entre les bayous Liberté et Paquet.

Conditions—1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

27 avril MARTIN BLACHE, register.

☞ L'acte de vente sera passé pardevant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES—*Vente par le register des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu François Joseph Landon :

Un lot de TERRE situé rue de la Paix, faubourg Marigny, entre les rues Moreau et Casa Calvo, ayant environ 30 pieds de face sur environ 130 pieds de profondeur, mesure française, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions—Moitié comptant, et le reste à 1 an de crédit, en un billet endossé à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

27 avril MARTIN BLACHE, Régister.

☞ L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Régustin Reggio, un TERRAIN, désigné par le No. 11 au nouveau faubourg Marigny, à l'encoignure des rues François et Ursuhart, ayant 60 pieds de face à la 1ère. rue et 120 pieds de profondeur, et 60 à la 2ème rue.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

27 avril MARTIN BLACHE, régister.

50 boucaux SUCRE, en débarquement du bateau-à-vapeur Vermilion, à vendre par

20 avril DUCROS & MORPHY.

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 6 juin, à 5 heures, au Principal, les articles suivants : 2 ballots de fanin, marqués H et C; 3 sacs de chaînes, marqués 1767 IGI; une caisse de savon marquée HD; une enclume, un baril de cloux, 34 quarteaux de vin, marqués 5C, saisis à la poursuite de Barstow, Adams.

26 mai L. DAUNOY, marshal.

Le Maire, Aldermen &c. vs. S. Green et Short.

EN vertu de deux *writs* de *fieri facias* à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 5 juin, à midi, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un cheval blanc, saisi dans l'affaire ci-dessus.

26 mai L. DAUNOY, marshal.

E. Colwell vs. le bateau-à-vapeur Kitty-Clover et ses propriétaires.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 26 juin, à midi, au café de Hewlett, le BATEAU A VAPEUR KITTY-CLOVER, avec ses agrès, apparaux et ameublemens ; saisi dans l'affaire ci dessus.

25 mai L. DAUNOY, marshal.

Chs. Dimond vs. William, a. d. c. l.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 4 juin, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un Cheval et un Dray, saisis dans l'affaire ci-dessus.

25 mai L. DAUNOY, Marshal.

Le Maire, les Aldermen &c. vs. F. Ballaire et Charrier.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Gal. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 4 juin, à 5 heures, au Principal, divers articles de consommables, saisis dans l'affaire ci dessus. L. DAUNOY,

25 mai marshal.

Thos. Devine vs. J. W. Kelly.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 29 mai, à 5 heures, sur les lieux, encoignure des rues Girod et Tchoupitoulas, traversins et matelas en plumes, bois de lits, commodes, et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

19 mai marshal.

AVIS.—Attendu que Fernando Lemon s'est adressé à moi pour l'annulation d'une hypothèque spéciale de la somme de mille piastres, donnée par lui le 28me. jour d'avril 1827, comme shérif de la paroisse de St. Bernard, sur un terrain situé rue Dauphine, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant trente pieds de face sur cent-cinquante de profondeur ;

Avis est donné par le présent à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, quatre-vingt dix jours après la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas cancellée, levée et annulée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle.-Orléans, le 21ème. jour de mai de l'année 1832, et la 56e. de l'Indépendance des Etats Unis.

A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur,

THOS. F. M'CALEB, *Sec. d'Etat.* 22 mai—30

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son bureau, rue de la Levée, No. 77, entre celles Toulouse et St. Louis, et que le genre d'affaires qu'il y fait est celui de MARCHAND COMMISSIONNAIRE.

Il remplira avec zèle et promptitude, tous les ordres et demandes qui lui seront adressés, et fera tous ses efforts pour mériter la confiance dont on voudrait bien l'honorer.

18 mai MEDELICE THOMAS.

EN débarquement du navire l'Aimable Marie, Vin de Montferrand en barriques; en magasin, Vin vieux de St. Estèphe, dans le pays depuis plus d'un an; Champagne mousseux ; Habillemens pour nègres.

21 mai—3 J. M. FORTIER.

A VENDRE, par J. B. LAPORTE, 12 demi barriques vin blanc haut Sauterne de l'année 1825, qualité supérieure, importé par le navire Zilia. Vin en barriques Château, Margaux de 1825, qualité supérieure; do. Montferrant, Médoc, de 1827, excellente qualité; do. de 1829. 17 mai—4.

Le soussigné offre à vendre une Boiserie de Pharmacie, avec 140 tiroirs plaqués en acajou et poignées en cristal; chaque tiroir est étiqueté en lettres noires sur un fond en or. De plus, un assortiment complet de Médicamens. Le tout sera vendu des prix et conditions avantageux, en se présentant sous le plus bref délai.

Il offre également à vendre, deux bailles de Sangsues choisies, en débarquement du navire Aimable-Marie, de Bordeaux.

17 mai FORESTIER.

HUILE de Palmachristi, &c.—10 barils Huile de Palmachristi, 11 do. Pois blancs, 27 Peaux d'ours et 3 barils Cire, en magasin, à vendre par

17 mai GRAY, DURRIVE & Co.

rue de la Nouvelle Levée No. 38.

LES soussignés offrent à vendre le chargement de la barque Aimable Marie, de Bordeaux, maintenant en déchargement en face de la rue Conti, savoir : 20 pipes Eau-de-vie de Cognac, marque de Dupuy & Co.; 20 demi-pipes dito, dito, dito.

10 demi-pipes vieil Eau-de-vie de Champagne,
75 barils Vinaigre de vin blanc,
50 barriques Médoc de Montferrand, 50 do. Médoc de Pauillac, 90 do. Médoc, 80 do. St. Estèphe,
25 barriques St. Emilion et Médoc de Margaux,
50 barils Vin blanc, de Graves et de Barsac,
2000 caisses Vins de Médoc, St. Estèphe et Pauillac,
120 do. Vins de Leroile, Latour et Lafitte, par 24 demi-bouteilles,
50 paniers Champagne blanc, mousseux,
100 damejeanes Lentilles et Millet,
100 do. Amandes, 50 grosses Encriers de liège, &c.

Le tout ayant droit au débenture.

16 mai P. E. & O. SORBÉ, rue Royale, No. 118

DR. RAMON VIONNET, medecin-chirurgien, ayant etudié à l'Ecole de Médecine de Barcelone, vient d'arriver en cette ville, et offre ses services au public, dans sa profession. Sa demeure est rue Bienville, No. 25, entre Chartres et Levée.

15 mai—12

EL Doctor RAMON VIONNET, Medico y Cirujano, del Colegio de Barcelona, acaba de llegar en esta ciudad y ofrece sus servicios á este respetable público. Vive en la calle de Bienville, No. 25, entrado por la Levée. 15 de mayo

SUCRE ET MELASSE.—30 boucaux sucre des Attakapas, de première qualité ; 12 boucaux mélasse, en débarquement du bateau à vapeur Victory, à vendre par FOSTER & HUTTON,

12 mai rue du Canal, No. 77.

TRAITÉ sur les Etats-Unis, à vendre par

30 mars MAGER.

AVIS.—Le soussigné informe le public qu'il vient d'ouvrir un CAFÉ sur le Chemin-à-coulisse, où il tiendra toute espèce de Liqueurs de premières qualités. Il saisit également cette occasion pour inviter le public au TIR-AU-PISTOLET, qui aura lieu tous les jours, à commencer du 16 du présent mois. Ce tir est arrangé à l'instar de celui de PARIS, de Paris, et aucun accident ne peut arriver même à ceux qui se trouveraient près de but.

17 avril—a PARADOL

4000 saumons de Plomb, à vendre par

14 mai J. MAGER

MARASCHINO—Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre, 50 caisses Rosolio Maraschino, garanti véritable. E. JOHN & CO.

Rue de Chartres, No. 113, encoignure des rues du Camp et de la Commune. 17 mai.

CATHOLICON DE W. W. POTTER.—Le soussigné informe les personnes qui n'ont pu se procurer chez lui, depuis trois semaines, du "véritable Catholicon," qu'il vient d'en recevoir un nouvel approvisionnement de W. W. Potter, seul *propriétaire*. S'adresser à sa pharmacie, encoignure des rues Conti et Chartres. F. P. DECONGE,

9 mai Seul agent pour cette ville.

SUCRE.—41 boucaux beau Sucre des Attakapas, récemment reçus, à vendre par

29 avril FOSTER & HUTTON, rue du Canal.

300 PIECES toile d'emballage de Kentucky, première qualité; 500 rouleaux corde d'emballage ; 50 balles ficelle, à vendre par

7 mai. YORKE, MACALESTER & CO.

VINS.—100 quarts de barriques Vin de Malaga, doux, sujet à la remise des droits, reçus par le navire Talma, à vendre par

9 mai WM. G. HEWES, rue du Camp.

SAMEDI PROCHAIN.

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

12me. CLASSE DE 1832.

Le tirage certifié le Samedi 2 juin.

GROS LOT

10000 PIASTRES.

1 LOT DE	$10,000	$	10,000
1 " "	1,500		1,500
1 " "	1,000		1,000
1 " "	800		800
1 " "	625		625
1 " "	600		600
2 " "	500		1,000
2 " "	400		1,000
2 " "	250		1,500
146 " "	50		7,300
126 " "	20		2,180
324 " "	8		2,592
7999 " "	4		31,996

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER	$ 4
DEMI BILLET	2
QUART DE BILLET	1

Chaque paquet ne pouvant gagner moins de SEIZE PIASTRES ; demie et quarts en proportion.

28 mai J. B. PAGET, *Directeur*.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'hon. Chas. Maurian, juge.—No. 6284—*W. F. Courtenay contre les créanciers de Bryden & Courtenay et de W. F. Courtenay & Co.*—Sur enrégistrement et lecture de la pétition supplémentaire dans cette affaire, et sur motion de M. J. Macready, avocat du débiteur insolvable, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du demandeur ait lieu en l'étude de M. C. Pollock, notaire public,